

Compte rendu de la CFVU du mardi 16 novembre 2021

Rédigé par les élu·es PULS (*Pour une Université Libre et Solidaire*)

Le quorum est atteint (26 élu·es présent·es ou représenté·es). La séance commence à 9h30. À la tribune, Raphaëlle Laignoux, VP CFVU, Jérôme Glachant, VP CFVU et Esteban Bougeard, Vice-président étudiant.

L'ordre du jour :

I- Informations de la Présidente et des Vice-Présidents

II- Adoption du procès-verbal de la CFVU du 12 octobre 2021

III- Répartition de l'enveloppe de formation

IV- Présentations : Appel à projets pédagogiques numériques (DSIUN), Projets Dialogue Stratégique de Gestion

V- Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

VI- Informations : bonnes pratiques pour la gestion des données personnelles des étudiants (DSIUN) / événements organisés pour le jubilé de l'Université Paris 1

VIII- Questions diverses

Raphaëlle Laignoux prend la parole pour excuser l'absence de la présidente Christine Neau-Leduc et s'excuser du retard du dépôt des documents à destination des conseiller·es de la CFVU sur l'espace partagé. La lourdeur des deux CFVU prévues ce mois-ci et le travail à flux tendu des VP CFVU expliquent ce retard.

I- Points d'information

Raphaëlle Laignoux présente un premier point sur la question de la vie étudiante et de la précarité. Le Service de la Vie Étudiante a organisé mi-octobre une distribution de protections hygiéniques durables. 800 à 900 étudiantes se sont présentées. L'opération a donc été un succès. Elle sera reconduite. Parallèlement, des distributeurs pérennes de protections hygiéniques biologiques vont être installés dans les centres.

Jérôme Glachant présente un second point sur les modalités de sélection des dossiers en Master. Ce point sera au centre de la prochaine CFVU mais on peut déjà donner quelques éléments sur la nouvelle plateforme nationale qui va être mise en place. Celle-ci aura pour rôle de recruter les étudiants nationaux en M1 (les étudiants dits nationaux peuvent inclure des étudiants venus de l'espace européen, de Suisse et d'Andorre par exemple ; par opposition aux étudiants internationaux dont les dossiers sont traités via Campus France). Tous les diplômes nationaux de Master 1 en France seront présents sur cette plateforme. Au niveau de Paris 1, elle va se substituer à E-candidat dès la prochaine rentrée. Il s'agit d'une avancée réclamée par les étudiants depuis la mise en place de la sélection à l'entrée en Master pour uniformiser les dossiers et le calendrier, sur le modèle de Parcoursup.

Sa mise en place se fera en deux temps. Le portail d'information « Trouver mon Master » reste en place et permet de trouver des informations sur les formations auxquelles il est possible de candidater : capacité d'accueil ; attendus (compétences nécessaires pour candidater) ; taux de sélection ; nombre de candidats ; taux d'insertion professionnelle des diplômés. Pour le 19 novembre, toutes les formations auxquelles il est possible de candidater doivent remonter des capacités d'accueil réalistes, sans tenir compte des redoublants, ainsi que les attendus. Le 30 novembre, les capacités, les attendus et les modalités d'évaluation seront votées en CFVU, avant un vote en CA le 9 décembre. Puis les informations seront rentrées sur le portail Trouver mon Master. Dans un second temps, la plateforme nationale « ParcourSup Master » (nom provisoire) va ouvrir. Un groupe de travail examine en ce moment ses modalités de fonctionnement. Paris 1 n'y participe pas, mais on est tenu au courant de l'avancée du travail. Cette plateforme va être alimentée entre janvier et février avec des informations plus précises sur les modes de recrutement dans les différentes formations (incluant les exigences particulières, comme un entretien, par exemple). Fin février-début mars, la plateforme ouvrira aux candidats. Début avril, elle fermera. Jusqu'au 15 juin, les formations pourront examiner les candidatures. La phase de gestion des candidatures suivra.

Il y a encore beaucoup de questions ouvertes, par exemple concernant le nombre de candidatures possibles. Le fonctionnement de la plateforme sera proche de celui de ParcourSup pour les formations sélectives : tous les candidats ne seront pas forcément retenus ni classés (non-respect des attendus) ; seuls les candidats retenus seront classés en ordre, sans ex-aequo, et la plateforme gèrera ensuite les candidatures comme dans ParcourSup, avec une marge de manœuvre des formations qui reste à définir. On en reparle en CFVU le 30 novembre.

Bertrand Vignolles, directeur de l'UFR 02, demande ce qu'il en est des modalités d'évaluation et s'il faut que les UFR fassent remonter quelque chose.

Jérôme Glachant répond que non, une liste exhaustive, valable de manière générale, de toutes les pièces et formalités qui peuvent être requises pour constituer les dossiers a été faite.

Un élu étudiant Fédé rappelle que sur ParcourSup Licence, ce sont les lycées qui rentraient les notes et demande qui rentrera les notes dans la future plateforme.

Jérôme Glachant explique que ce sont les candidats qui rentreront les notes et verseront les pièces sur la plateforme. Le contrôle se fera ex post. Chaque dossier est unique. Les sanctions en cas de faux documents sont lourdes.

Un élu étudiant Fédé demande s'il y aura une synchronisation avec Apogée. Dans le cas contraire, on va revenir en arrière. Dans le cas de ParcourSup, les proviseurs importent les notes depuis Pronote.

Jérôme Glachant répond qu'en effet, il n'y a pas de synchronisation avec Apogée. Les étudiants devront rentrer les notes manuellement.

Esteban Bougeard, VP étudiant, intervient pour signaler que cette plateforme est très attendue par les étudiants. Les éléments encore à voir sont dans les détails. On attend du ministère qu'il précise beaucoup de choses ; mais cette plateforme répond à une attente. Maintenant que les Masters sont sélectifs et pour éviter les problèmes rencontrés l'année dernière, il était nécessaire de disposer d'un outil.

Raphaëlle Laignoux reprend la parole pour signaler que l'équipe présidentielle a pris la décision d'externaliser la prise de note dans tous les conseils et présente le rédacteur présent ce jour en CFVU. Elle demande à chacun·e des conseiller·es de se présenter en début d'intervention.

II- Adoption du PV

Le PV n'est pas prêt et ne peut être adopté.

III- Répartition de l'enveloppe de formation

Jérôme Glachant prend la parole. Il indique qu'un document préparatoire et un projet de délibération (ci-joint) ont été diffusés (tardivement) et sont dans le dossier. Il rappelle que la répartition de l'enveloppe formation est la première compétence de la CFVU. Il ne s'agit donc pas d'un point de détail. Cette répartition est prévue par le code de l'éducation, article L 712-6.1. Son montant cette année s'élève à 1 400 000 euros (soit une hausse de 118 000 euros par rapport à 2021). Ce montant a été voté en CA le 4 novembre. Il revient maintenant à la CFVU de se prononcer sur la répartition. Pour cela, la CFVU doit agir dans le cadre stratégique fixé par le CA. Les VP ont retenu deux éléments de ce cadre : soutenir les actions supplémentaires portées par les composantes de formation ; et porter une réflexion sur la répartition de cette enveloppe. L'enjeu est donc de se mettre d'accord sur une répartition mais aussi, au-delà, sur une méthode de répartition pluriannuelle.

Qu'en est-il de cette « enveloppe de formation » ? À Paris 1, on retient une définition assez restrictive de cette expression. Elle désigne une enveloppe non fléchée se fondant parmi les ressources des composantes, fongible avec leurs ressources propres donc. Elle est destinée aux composantes mais non affectée pour des dépenses spécifiques. Il revient donc aux composantes de déterminer l'usage de ces fonds. Les composantes concernées sont toutes celles qui délivrent des diplômes nationaux, auxquelles s'ajoutent le DDL et l'UEFAPS.

Le tableau 1 donne une idée de l'historique de répartition depuis 2018. Pendant la mandature précédente, Alice Le Flanchec a conduit une réflexion sur les critères de répartition et introduit une pondération de référence. Celle-ci doit être le reflet du poids de chaque composante dans la formation. Elle repose sur trois critères : le nombre d'étudiants inscrits, le nombre de parcours, le nombre de mentions. Cette pondération a permis de rattraper des écarts substantiels entre composantes sur les trois dernières années et de donner davantage aux composantes qui étaient sous-dotées.

Pour comprendre le poids de cette enveloppe formation, il faut la rapporter aux moyens alloués au niveau de la formation à l'échelle de l'université et aux ressources propres des composantes. On se rend alors compte que le montant de cette enveloppe est faible, bien qu'il ait un poids différencié selon les composantes. Jérôme Glachant évoque une forme « d'argent de poche » pour certaines composantes.

Sur les moyens alloués à la formation au niveau de l'université, on peut se reporter aux tableaux 2 à 4. L'enveloppe globale pour la L et le M en 2019 était de 232 610 HETD pour 30 502

étudiants. Soit un taux d'encadrement moyen de 7,7 HETD par étudiant (6,4 en L ; 10,5 en M). Le montant estimé des moyens alloués à la formation est donc de 45 millions d'euros.

On constate des disparités dans les taux d'encadrement. On peut parler d'une forme de « sédimentation » des décisions antérieures. Ce n'est pas notre débat aujourd'hui, mais cela pourrait le devenir un jour si on décidait de discuter des heures consacrées à la formation.

Sur le budget formation des composantes en 2019 (ressources propres), on peut se reporter au tableau 5. Le montant des recettes s'élève à 7,23 millions ; le montant des dépenses à 5,89 millions. Une partie de ce budget est dépensée sous forme d'heures de service (les ressources propres peuvent servir à financer des heures maquettes).

On constate des disparités dans les budgets formation des composantes. Certaines composantes lèvent beaucoup de ressources propres, via l'alternance, les DU etc. : EDS, UFR 06, UFR 27... Ces budgets ont augmenté fortement ces dernières années en raison de la multiplication des formations en alternance, une politique soutenue par la présidence. La part de l'enveloppe formation dans ces budgets est très variable. Elle est très importante en Art, en Philosophie, en Sciences Politiques, qui lèvent peu de ressources propres. L'impact de l'enveloppe est donc très différent d'une composante à l'autre.

Aujourd'hui, les écarts substantiels ont été quasiment rattrapés. Mais l'approche paramétrique de la répartition qui a prévalu jusque-là n'est peut-être pas optimale, notamment du fait de l'impact différent qu'a l'enveloppe formation d'une composante à l'autre. Une réflexion sur les modes de répartition de l'enveloppe est donc opportune.

Une possibilité, proposée aujourd'hui à la discussion (cf. projet de délibération), est de reconduire le montant de 2021 selon une modalité de répartition identique à celle qui a prévalu jusque-là et de modifier la répartition des 118 000 euros supplémentaires. Ceux-ci pourraient être mis en réserve dans un fond spécial avec l'objectif de mieux dépenser pour la formation. Ce fond viserait à financer des actions en faveur de la formation. La gouvernance serait confiée au CP-CFVU en formation restreinte, qui serait chargé d'émettre un appel à dépenses auprès des composantes, de sélectionner les projets retenus et de suivre les dépenses. L'attribution tiendrait compte de l'impact de l'enveloppe formation dans le budget formation des composantes. L'appel serait lancé en décembre 2021, pour un retour mi-janvier 2022 et une attribution au début du S2.

La discussion s'engage sur le projet.

Un élu étudiant Fédé indique qu'il ne faudrait pas que la CFVU soit privée de sa compétence. Il est gênant que la décision revienne au CP-CFVU alors que la répartition de cette enveloppe est une compétence de la CFVU.

Jérôme Glachant précise qu'on a une idée de la manière dont les composantes dépensent cet argent. Mais comme l'argent n'est pas fléché, on ne peut pas intervenir.

Une élue étudiante Solidaires demande pourquoi la décision devrait être déléguée au comité permanent de la CFVU. Elle rappelle qu'on avait convenu au début de l'année que le CP ne prendrait pas de décision, mais serait un groupe de parole et de discussion. Or ici il est question de lui déléguer la décision.

Une élue PULS remercie les VP pour tout le travail préparatoire, qui apporte des éléments très précieux, y compris pour des discussions futures. Plus on a d'éléments à disposition cependant, plus nombreuses sont les questions qui se posent. Par exemple, il serait bien de savoir ce qui, dans les recettes totales des composantes (le budget formation), provient des DU, de l'apprentissage, d'autres actions ? Il serait aussi nécessaire de savoir comment sont utilisées les recettes. Dans certaines composantes, les ressources propres sont importantes mais aucun regard des conseils de composantes ou de la CFVU n'est prévu. Seuls les responsables de formation décident de l'utilisation des ressources. Ne peut-on avoir un regard plus précis sur ces dépenses ?

Un autre point que **les élus PULS** souhaitent soulever concerne l'appel à dépense : le principe de l'appel à projet est un mauvais principe. Il met en concurrence, prend du temps et n'est pas une bonne manière d'affecter les ressources. L'objectif ici est de mieux dépenser et de mieux rendre compte des dépenses. Pourquoi ne pas aller plus loin que ce qui est proposé, c'est-à-dire définir des orientations quant à la manière dont les composantes dépensent cet argent en CFVU, puis faire une évaluation ex-post ? Nul besoin alors de passer par un appel à projets.

Sur la question de la fongibilité, c'est une discussion de fond qu'on devrait avoir. Dès que certaines composantes ont des ressources propres très importantes, est-il juste qu'elles demandent des fonds supplémentaires à l'université pour créer de nouveaux diplômes ?

Sur la question des taux d'encadrement, il faudrait aussi une discussion sur ces disparités, en tenant compte des différentes manières de fonctionner des composantes et des différences entre L1 et M2. Il est frappant de voir que les taux d'encadrement en M2 sont bien meilleurs qu'en L1. Cela peut se comprendre au vu des dispositifs pédagogiques en M2 mais cela relève quand même d'un choix politique au niveau de l'université.

Une élue PULS demande pourquoi, si l'enjeu est de remédier aux limites de l'approche paramétrique qui existe aujourd'hui, on ne mettrait pas l'ensemble des critères actuels en débat. On pourrait discuter de l'introduction de nouveaux critères qui permettraient de rééquilibrer la répartition actuelle et de tenir compte de l'impact différencié de l'enveloppe formation. On pourrait reconduire la répartition à l'identique pour un an et se donner du temps pour réfléchir à ces nouveaux critères et à un nouveau mode de suivi des dépenses. Cela permettrait d'éviter de créer un fonds spécial et de reconduire la logique de l'appel à projet.

Jérôme Glachant répond que les limites de l'approche paramétrique sont réelles ; mais qu'il est difficile de trouver de nouveaux critères et compliqué de continuer dans une voie mécanique. Ce qu'il propose est une méthode à deux voies : reconduire l'existant et avec les 118 000 euros expérimenter une nouvelle forme d'allocation, qui permet de donner davantage de responsabilité à la CFVU et de mieux dépenser l'enveloppe formation. Sur le mode de prise de décision, il faut avoir une discussion démocratique mais en comité restreint, donc en comité permanent. Par ailleurs, le CA a décidé de réserver des recettes pour alimenter un fonds d'investissement de 500 000 euros pour développer des projets dans le domaine de la recherche et de la formation. La CFVU doit s'autonomiser. L'enveloppe formation va augmenter dans les années à venir et doit être mieux dépensée.

Un élu Réinventons Paris 1 note qu'il est toujours compliqué d'expérimenter un nouveau dispositif, mais que c'est l'occasion d'avancer dans la réflexion collective. En mettant en place cette expérimentation, on verra quelles sont les attentes des composantes alors que si on maintient le mode de répartition actuelle, on reste dans l'obscurité. Cela ne nous inscrit pas nécessairement dans une logique de concurrence. Il s'agit d'un appel à dépenses et non d'un appel à projets. Voyons ce que ça donne et la CFVU fera des bilans d'étape. Il ne faut pas une procédure trop lourde : les dossiers doivent simplement faire état des besoins. La transversalité est aussi intéressante ; elle permet de voir quels sont les besoins dans l'université dans son ensemble. Sur la question de la prise de décision, on ne peut pas réunir la CFVU pour décider de chaque attribution de moyens. Il suffit de créer une commission du fonds de dépense formation.

Un élu UNSA fait remarquer que l'IED perçoit une enveloppe de formation mais qu'elle n'est pas mentionnée. Il précise que l'utilisation des moyens budgétaires est déjà très encadrée au niveau des composantes.

Jérôme Glachant indique que le CAVEJ (ex-IED), d'après ses sources, ne touchait pas d'enveloppe de formation mais qu'il s'agissait peut-être d'une répartition interne à l'EDS.

Un élu étudiant Fédé fait valoir que l'expérimentation est très intéressante. Elle permettra une orientation des dépenses plus stratégique. Mais pourquoi ne pas faire comme en C-VEC : un petit comité prévoit, organise, propose, et la décision revient à la CFVU en formation plénière. La CFVU ne peut pas déléguer sa compétence à décider de la répartition de cette enveloppe.

Jérôme Glachant répond qu'il ne faut pas mettre trop de freins à la distribution de cet argent. Il y a une CFVU en février. Le vote sur les projets sélectionnés pourrait être un point ajouté à la CFVU de février. On pourra le voter comme on le fait pour d'autres enveloppes. Mais on a besoin de créer un comité pour la gouvernance. La proposition était de 6 membres. La présidente va demander début 2022 quelles orientations doivent être mises en œuvre dans la répartition des 500 000 euros. Le débat budgétaire n'est pas fini.

Une élue étudiante Solidaires demande si, dans le cas où le fond serait créé, ce sont les UFR, les professeurs ou les étudiants qui pourront présenter des demandes.

Jérôme Glachant explique que ce sont des demandes portées par les composantes, puisque ce sont elles qui sont récipiendaires de l'enveloppe formation.

Un élu étudiant du Poing Levé fait part de ses doutes sur le transfert de la compétence au comité permanent. Par ailleurs, à propos de la répartition de l'enveloppe 2022, la dotation du DDL n'évolue pas alors que l'enveloppe de formation constitue 52% des ressources propres, dans un contexte où le DDL accueille 1000 étudiants sans TD. Cet élu souhaite savoir où on en est sur ce point qui a été soulevé lors de la dernière CFVU.

Jérôme Glachant répond que ce cas illustre les limites de l'approche paramétrique. Cependant, il ne faut pas mélanger la question des étudiants sans TD et celle de l'enveloppe formation. On pourra revenir sur la première dans les questions diverses. Concernant les ressources propres du DDL, c'est vrai qu'il n'y a pas d'augmentation, mais le DDL n'est qu'à 67% de l'utilisation de ses ressources propres. Or il y a des projets à financer.

Une élue PULS souligne que c'est la démarche qui est discutable. On ne s'oppose pas à ce qu'il y ait une meilleure orientation des dépenses, ni une plus grande transparence dans l'utilisation de l'enveloppe. Mais il y a un problème sur la méthode de l'appel à projet. Pourquoi ne pas travailler à des financements récurrents : définir des critères en amont en CFVU, répartir l'argent vers les composantes, puis exercer un contrôle ex-post. Nous avons aussi des doutes sur le comité de gouvernance et la méthode de la prise de décision. Pourquoi ne pas fonctionner comme en CR au moment du BQR avec des rapporteurs pour chaque projet puis une délibération en CFVU ?

Jérôme Glachant répond que ce qui est important, c'est de tenter quelque chose, de faire bouger les choses. On peut mettre en place ce dispositif et voir pendant un an. On peut aussi avoir un principe de délégation contrôlé par un vote. On pourra ensuite aller plus loin et instaurer un BQF (Bonus Qualité Formation).

Un élu UNSA fait valoir que le dispositif va alourdir les procédures au niveau des composantes, alors que le niveau de contraintes est déjà très élevé.

Jérôme Glachant indique qu'il s'agit bien d'un appel à dépenses et non pas d'un appel à projets et que ce sera léger.

Jérôme Glachant revient au projet de délibération et en lit les différents éléments : liste des dépenses éligibles ; gouvernance du fonds ; plafond et plancher de dépenses ; bilan annuel en CFVU (cf. document). Il souligne la possibilité d'amender la proposition, notamment sur la question de la gouvernance et des rôles respectifs de la CFVU et du CP-CFVU.

Raphaëlle Laignoux propose de changer le comité permanent restreint en comité permanent, et d'ajouter que c'est à la CFVU que reviendra la décision sur la base des éléments présentés par le CP, via un vote.

Vote : 20 pour ; 6 contre ; 0 abstention.

La suite de l'ordre du jour est modifiée afin de permettre aux invités à la CFVU de prendre la parole sans prendre davantage de retard.

IV- Points d'information (bonnes pratiques sur la gestion des données personnelles ; préparation du Jubilé des 50 ans de Paris 1).

Sur la protection des données

Monsieur Descubes (responsable sécurité des SI et délégué à la protection des données) vient présenter u projet de note sur la gestion des données personnelles des étudiants.

Il rappelle les résultats d'une enquête en Angleterre auprès d'étudiants. À la question « seriez-vous réticents à vous inscrire dans une université qui ne protégerait pas bien vos données ? », 67% répondent oui. La protection des données est donc un fort enjeu. Aujourd'hui nous avons des bonnes pratiques, mais il faut les formaliser. Quand un étudiant s'inscrit, il donne beaucoup de données. Il faut en faire bon usage et clarifier les cas dans lesquels on peut utiliser ou

communiquer des données d'étudiants. Monsieur Descubes revient rapidement sur les différents éléments de la note, puis la discussion s'engage.

Un élu étudiant Fédé demande ce qu'il en est du traitement algorithmique des données personnelles, qui constitue le gros du problème, notamment dans le traitement des candidatures.

Une élue PULS demande comment il convient de gérer le contact avec les diplômés. Aujourd'hui, on demande aux anciens leurs adresses personnelles pour pouvoir les contacter. Comment va-t-on devoir faire à présent ?

Monsieur Descubes répond que la note n'est pas exhaustive et qu'elle liste à la fin les points qu'il faut encore régler, dont celui du contact avec les anciens. Il faudrait qu'en fin de scolarité, on puisse collecter une adresse sur laquelle contacter les étudiants.

Sébastien Jacquot, Directeur de l'IREST, signale avoir été contacté tout récemment par l'ORIVE qui lançait une enquête sur le devenir des anciens et avait besoin des adresses pour les contacter. Peut-on encore s'appuyer légitimement sur les adresses personnelles pour répondre à cette requête ?

Monsieur Descubes répond qu'il existe des listes sauvages d'anciens étudiants et que l'objectif est aujourd'hui de les cadrer plutôt que d'en interdire l'usage.

Raphaëlle Laignoux indique que la note sera diffusée sur l'intranet très bientôt.

Sur le jubilé

François Chausson présente le projet du Jubilé des 50 ans. Un comité de pilotage a été mis en place sous la direction de François Chausson et de Laetitia Chantrait (doctorante et histoire et chargée de projet Jubilé).

Le choix a été fait d'une année jubilaire plutôt que d'événements ponctuels. Cette formule est plus originale qu'une semaine de colloque. Elle se déroulera entre septembre 2021 et septembre 2022, avec des prolongements éditoriaux.

Les manifestations prévues sont des projets éditoriaux et scientifiques, des séries d'événements, un mini-site internet (où consulter le programme) : <https://50ans.pantheonsorbonne.fr/jubile-paris-1-pantheon-sorbonne>

Laetitia Chantrait présente la Nuit des idées, qui s'inscrira dans cette année jubilaire, en janvier. Paris 1 s'associe cette année à l'évènement qui existe depuis 2016 de façon à faire un évènement multi-sites, et transdisciplinaire (colloques, débats, performances artistiques, concerts...). Elle aura lieu dans divers lieux : mairie du 5^{ème}, bibliothèque Sainte Geneviève, Henri IV, Louis Legrand.

Le dispositif Jubilé 50 ans prévoit aussi un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) : il permettra de soutenir 6 projets portés par des composantes pour un total 18 885 euros.

Enfin, est mise en place une labellisation avec soutien communication, qui permettra de relayer les informations relatives aux initiatives étudiantes dans le cadre du Jubilé, si les projets ont un lien avec le Jubilé. Pour communiquer à ce sujet : 50ans@univ-paris1.fr

V- Relevés de décisions CVEC et autres

CVEC

Raphaëlle Laignoux présente le relevé de décision de la CVEC du 10 Novembre. Ce fût la première réunion sous la nouvelle charte et avec la nouvelle répartition financière. La réunion a duré 3h et permis l'examen de nombreux projets. 23 projets ont été financés à hauteur de 203 289 euros.

La VP rappelle l'importance pour toutes et tous de se saisir de cette opportunité de financement.

Esteban Bougeard note qu'il y avait beaucoup de dossiers à examiner et remercie les membres pour leur travail. Il réitère l'appel aux étudiants à déposer des projets et rappelle qu'il n'est pas nécessaire de faire partie d'une association.

Le relevé est adopté à l'unanimité.

Commission d'exonération des droits d'inscription

Raphaëlle Laignoux présente le relevé de la commission d'exonération des droits d'inscription, qui examine les dossiers d'étudiants en situation difficile mais qui ne bénéficient pas forcément d'une aide. 25 exonérations ont été accordées dans ce cadre.

Le relevé est adopté à l'unanimité.

FSDIE

Raphaëlle Laignoux présente le relevé de décision du FSDIE. Une décision d'aide d'urgence a été accordée et le dossier a été traité en urgence par la DEVE.

La VP revient également sur le contexte dans lequel s'est réuni le FSDIE, marqué par le déficit d'assistantes sociales à Paris 1 depuis un an.

Jusqu'à il y a un an ou deux, trois AS CROUS étaient là. L'an dernier, on a fini l'année avec une AS seulement. Selon le CROUS, il y aurait des difficultés à recruter. Après des demandes réitérées de Paris 1 auprès du CROUS, on apprend officieusement que dorénavant les AS ne participeraient plus au FSDIE (alors qu'elles préparaient jusque-là les dossiers et siégeaient en commission). Ceci marque un désinvestissement du CROUS de ce qui était une de ses missions principales (mais le CROUS continue de tenir ses propres commissions).

Dans ce cadre, on a décidé de réunir mensuellement le FSDIE sans AS. Pour faciliter le travail de la commission, il est question d'embaucher un travailleur social à partir de janvier sur les fonds de l'Université.

VI- Point d'informations des VP

Les deux VP CFVU souhaitent informer les conseillers de plusieurs projets.

L'Appel à projet pédagogique numérique :

Cette initiative existe depuis 2015 à Paris 1. Son but est d'encourager l'utilisation du numérique dans les formations (cours à distance ; interactions permises par les outils numériques...). Concrètement, il se matérialise par 1000 HETD pour les enseignants impliqués

et 1000 jours ingénieurs/an. Jusqu'à présent, un appel était lancé par an. Le bilan du dispositif est en demi-teinte : une centaine de projets depuis 2015 ont été accompagnés. L'an dernier, sur les 1000 heures, 340 heures seulement étaient attribuées. De plus, après le confinement, cet appel à projet paraît un peu daté car les enseignants se sont approprié toute une série de choses qui étaient déjà proposées. Il y a donc nécessité de faire évoluer l'appel.

Dans sa nouvelle version, les 1000 HTD existent toujours au service de l'enrichissement des formations. Mais le cadrage est plus net avec 5 axes en écho à la stratégie de l'établissement : ouverture internationale des formations (UNA Europa, multilinguisme etc.) ; développement des compétences transversales, i.e. hors disciplines (projet Ecri+...) ; pratiques d'enseignement hybrides ; réponse à des projets sur la pédagogie numérique. Le dépôt est également modifié pour encourager les équipes pédagogiques à déposer des projets et permettre les projets pluriannuels. Enfin, deux dates de dépôt par an seront ouvertes et le comité de sélection sera plus réduit : 5 personnes (2 VP, chargé de mission numérique, SUN et DSIUN).

Benoit Roques, directeur du SUN, vient compléter le propos de la VP. Le bilan est en effet en demi-teinte. Mais il y a eu une centaine de projets suivis, qui ont permis au SUN de se préparer à ce qui est arrivé dans le contexte pandémique, et d'accompagner les enseignants efficacement dans les 18 derniers mois. Tout ce qui avait été prototypé avec les enseignants pionniers a été mis en place. Mais l'appel est aujourd'hui daté. Les projets attendus doivent s'inscrire dans les axes énoncés par la VP. Ils peuvent concerner différents niveaux : le niveau de la pratique pédagogique : sur un semestre ou quelques séances (interactivité en amphi, suivi des étudiants etc.) ; le niveau de l'UE ou du diplôme : comment un diplôme peut évoluer pour répondre à de nouveaux besoins (aspects plus larges, relevant de l'ingénierie de formation) ; la formation continue : permettre à des professionnels d'avoir accès à des formations qui n'existaient qu'en formation initiale ; le niveau des composantes.

Deux projets présentés dans le cadre du Dialogue stratégique et de gestion

Ce dialogue a lieu avec le rectorat. Cette année le calendrier est inversé. Les projets sont présentés à l'automne et le bilan au printemps. Il s'agit d'un financement pluriannuel sur 2 ans, non pérenne, destiné à lancer des projets. 200 000 euros par projet peuvent être attribués. Il a fallu présenter des projets qui avaient été discutés en CFVU.

Le premier projet concerne la licence d'arts plastiques (DISTART).

La collaboration avec le CNED prend fin alors que la licence à distance existe depuis des dizaines d'années. Le projet est de reprendre la formation en interne, avec un existant à rénover et une formule à distance à trouver dont on pourrait tirer de bonnes pratiques bénéfiques à terme à toute la communauté universitaire.

200 000 euros sur deux ans sont demandés, pour financer essentiellement du personnel.

Le second projet s'intitule Génération étudiante 2023.

Il part du constat que nous n'avons pas assez de données sur nos étudiants pendant qu'ils sont là. Deux types d'information manquent : (1) Sur les trajectoires académiques et les moments de transition : l'arrivée à la fac (ParcourSup) ; ce qui se passe entre la licence et le Master. Une première étude exploratoire va être menée par l'ORIVE ce printemps sur la transition licence-

master. (2) Sur l'égalité femmes-hommes pendant les études : quelles filières selon le genre ; quelles conditions de vie/exposition à la précarité selon le genre. On demande du personnel supplémentaire pour l'ORIVE afin de pouvoir conduire ces recherches.

VII- Questions diverses

Un élu étudiant Poing levé revient sur les étudiants sans TD et demande ce qu'il en est.

Jérôme Glachant rappelle qu'environ 1000 étudiants sont concernés. A court terme, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de dispenses. Un texte commun a été signé par Jérôme Glachant et Emmanuel Charrier, le directeur du DDL, pour que les étudiants sans TD puissent s'inscrire prioritairement au S2 et que la note de S2 soit reportée sur le S1. Pour quelques cas (AJAC, mobilité au S2), il sera possible de s'inscrire en examen terminal. À long terme, il faut regarder les chiffres de ReservaLang. Il manque environ 30 groupes de TD au premier semestre en anglais, en raison d'un manque de moyens structurel et conjoncturel (des enseignants n'étaient pas là à la rentrée). Un poste de PRAG doit être ouvert pour la rentrée prochaine (support existant : collègue ayant eu un poste de MCF, il ne s'agit pas d'une création). Il peut y avoir de la réallocation vers l'anglais au sein du DDL. Cela pourrait améliorer les choses l'année prochaine. On s'engage à être attentif à la situation.

Un élu étudiant Poing Levé rappelle que lors de la dernière CFVU, le VP a envisagé la possibilité de supprimer des TD de langue et demande si cela est toujours d'actualité.

Jérôme Glachant répond qu'on doit avoir une réflexion sur la manière dont les langues sont enseignées dans cette université et sur la capacité à tenir les engagements/maquettes de formation.

Un élu du Poing Levé souhaite aborder la question de la liberté syndicale.

Il dénonce les atteintes à la liberté syndicale dans l'Université, notamment la soumission obligatoire à autorisation administrative pour tracter ou tenir une table. L'interdiction de diffusion d'informations semble globale, parallèlement à un renforcement de la sécurité et des vigiles parfois agressifs. Il dénonce la menace récente de la présidence de supprimer les listes de diffusion étudiantes si les organisations étudiantes continuaient de diffuser des informations politiques.

Jérôme Glachant récusé l'existence d'une répression syndicale et explique qu'il a toujours fallu des autorisations. Concernant les listes de diffusion, il rappelle qu'il est ici fait allusion à un mail relayant le meeting d'un candidat à la présidentielle. Ce mail posait problème car il sortait de la charte des listes. Le cabinet de la présidence a décidé d'interdire la diffusion d'annonces relatives à des meetings de candidats à la présidentielle. Une réflexion est en cours sur où l'on trace la frontière.

Raphaëlle Laignoux indique qu'il faut distinguer la diffusion d'informations politiques et d'événements organisés à l'initiative des organisations étudiantes, de la diffusion d'informations relatives à la campagne présidentielle et à des événements organisés hors de l'université par des personnes extérieures à l'université. Les secondes posent problème.

Un élu étudiant Fédé fait valoir qu'il est dommage qu'on dise qu'on va supprimer l'accès de toutes les organisations aux mailing listes quand c'est le comportement d'une liste qui est en cause.

L'élu étudiant du Poing Levé souhaite insister sur le fait que la pratique quotidienne syndicale et politique est rendue de plus en plus difficile depuis plusieurs années, et que cela a été augmenté avec la pandémie. Il est de plus en plus difficile pour les élus et militants de tisser du lien et de faire ce pour quoi ils sont élus (coller des affiches, tractage, information etc.) en raison de la présence des vigiles, des dispositifs de sécurité.

Les élu·es PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10).

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

